



# Ferdinand Buisson et l'enseignement de l'Histoire sainte à l'école primaire

## Esquisse d'une approche laïque du fait religieux ?

Anne-Claire Husser

DANS **HISTOIRE, MONDE ET CULTURES RELIGIEUSES** 2014/4 n° 32 , PAGES 29 À 41  
ÉDITIONS **KARTHALA**

ISSN 2267-7313

ISBN 9782811113896

DOI 10.3917/hmc.032.0029

Date de mise en ligne : 16/03/2015

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-histoire-monde-et-cultures-religieuses-2014-4-page-29?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Karthala.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# Ferdinand Buisson et l'enseignement de l'Histoire sainte à l'école primaire

Esquisse d'une approche laïque du fait religieux ?

ANNE-CLAIRE HUSSER

Laboratoire Rationalités contemporaines (EA 3559)  
Chercheur associé à l'EA Éducation, Cultures, Politiques (EA 4571)

Ferdinand Buisson joua un rôle majeur dans la définition du cadre de la laïcité scolaire française il y a plus d'un siècle, à une époque où il n'était pas encore question d'enseigner le fait religieux à l'école mais plutôt de ramener les religions dans la sphère privée pour affirmer l'indépendance des institutions publiques à l'égard des Églises.

Nommé directeur de l'instruction primaire par Jules Ferry en 1879 et ayant continué à exercer ces fonctions durant près de dix-sept années, Buisson présida non seulement à la mise en place des grandes lois scolaires dans les années 1880, mais il contribua plus largement à façonner l'école laïque de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> par son action administrative, son implication dans la formation des maîtres, sa présence au sein des grandes associations républicaines comme la ligue de l'enseignement ou la ligue des droits de l'homme ainsi que par sa réflexion pédagogique. Il dirigea ainsi la publication du *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* dans ses deux éditions de 1887 et de 1911 et fut, de 1896 à 1902, l'un des premiers occupants de la chaire de science de l'éducation à la Sorbonne. Figure laïque par excellence, anticlérical proclamé, Buisson n'a cependant cessé de s'intéresser à la religion dans ses rapports avec l'éducation, intérêt qui s'enracine dans le combat qu'il mena dans sa jeunesse au sein du protestantisme libéral

pour promouvoir une piété adogmatique et raisonnable, accessible à tous les hommes de bonne volonté.

D'Edgar Quinet à Ernest Renan, la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle constitue une période féconde pour la philosophie de la religion, renouvelée au début du XX<sup>e</sup> par le développement des travaux de la sociologie et de l'ethnologie<sup>1</sup>. Si de telles études construisent bien une approche laïque du fait religieux, il demeure pour autant difficile à l'époque d'envisager un enseignement du religieux qui ne soit pas lui-même religieux. Buisson fait à cet égard figure d'exception mais avant d'entrer plus avant dans l'analyse de ses convictions en la matière, il faut souligner la modestie de ses réalisations concrètes en ce domaine : comparativement à l'œuvre accomplie sur le terrain de la morale scolaire, celles-ci tiennent plus de l'esquisse que d'un programme ayant l'ambition de déboucher sur une réforme des curricula.

Cette esquisse s'avère néanmoins tout à fait intéressante car elle conduit à examiner les rapports de la laïcité scolaire et de l'enseignement du fait religieux dans une perspective inversée par rapport à celle qui prévaut aujourd'hui dans le cadre de sociétés largement sécularisées. Lorsque, pour parer à l'inculture religieuse croissante des nouvelles générations pour lesquelles « la Trinité n'est plus qu'une station de métro »<sup>2</sup>, Régis Debray souligne la nécessité de développer au sein de l'éducation nationale l'étude raisonnée des religions comme faits de civilisation, il entend par là réparer une lacune résultant en partie du cadre laïque qui depuis 1882 a banni le catéchisme des programmes scolaires. À la différence de l'argumentaire développé par les défenseurs du catéchisme de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, « la perte du maillon de l'information religieuse » n'est plus dans cette optique identifiée comme un déficit moral à proprement parler mais bien comme une lacune culturelle, glissement qui témoigne en passant de l'ampleur de la sécularisation accomplie depuis cette époque.

Par différence avec la perspective actuelle, poser la question de l'enseignement du fait religieux à partir de la pensée de Ferdinand Buisson, suppose donc de s'inscrire non pas en aval de la laïcité, mais bien en amont. Les réflexions que Buisson a consacrées à la question (l'expression même d'« enseignement du fait religieux » étant pour l'époque tout à fait anachronique) précèdent en effet son travail d'accompagnement et de mise en œuvre des lois Ferry dans les années 1880. C'est dans le canton suisse de Neuchâtel où Buisson s'est exilé dans les dernières années du Second Empire, et dans le cadre d'une démarche religieuse<sup>3</sup> que Buisson s'intéresse à la question de l'enseignement de l'Histoire sainte. Buisson milite alors pour une réforme de la Réforme au sein de la mouvance libérale du protestantisme. Dans ce contexte suisse du canton de Neuchâtel, républicain et majoritairement protestant, la

1. À commencer par ceux d'Émile DURKHEIM, *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie*, Paris, Alcan, 1912.

2. R. DEBRAY, « L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque », Rapport à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, février 2002.

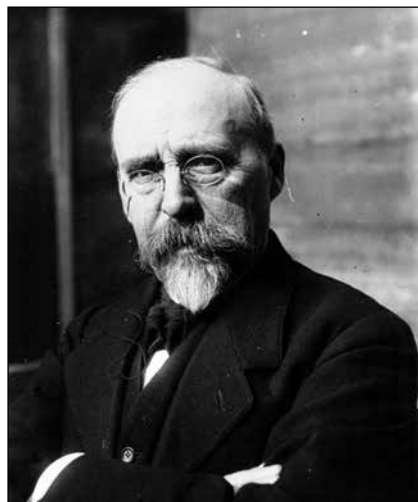
3. Cet engagement religieux est, il est vrai, indissociable de son engagement républicain précoce.

mise en cause de l'enseignement confessionnel dispensé dans les écoles a pu prendre la forme non seulement d'une demande de suppression du catéchisme mais aussi d'une tentative de renouvellement de l'approche des contenus religieux scolaires. Ce n'est pas ici le cadre laïque qui permet de penser un enseignement non confessionnel du religieux, mais c'est plutôt une transformation de la pensée religieuse elle-même qui vient nourrir une pensée de la laïcité<sup>4</sup>.

Cet ancrage religieux demeure au reste perceptible dans les propositions pédagogiques que Buisson a développées ensuite pour l'école laïque dont le cadre demeure fortement imprégné de spiritualité jusque

dans les années 1890<sup>5</sup>. Plusieurs articles du *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* en témoignent : outre l'article « Prière »<sup>6</sup> qui s'inscrit dans l'optique de l'éducation morale plus que dans celle de l'étude des religions proprement dite, on peut mentionner l'article « Histoire sainte » qui reprend largement la conférence prononcée par Buisson à la fin de l'année 1868 à Neuchâtel<sup>7</sup>.

Le 5 décembre 1868, Buisson prononce une conférence dont le titre avait été à dessein annoncé de manière sibylline de manière à attirer un grand nombre d'instituteurs : « une réforme urgente de l'instruction primaire ». Devant un public nombreux et médusé, le jeune professeur de philosophie et de littérature comparée de l'Académie de Neuchâtel, s'était alors livré à un vigoureux réquisitoire contre l'enseignement de l'Histoire sainte à l'école primaire, enseignement dont il soulignait



Ferdinand Buisson  
Photographie de presse, Agence Meurisse, 1914.  
(source : BNF Gallica)

4. Il serait à cet égard instructif de pouvoir mener une comparaison approfondie avec les tentatives analogues qui ont pu se développer au sein des courants libéraux du judaïsme et du catholicisme de l'époque.

5. Sur la configuration très spirituelle de la laïcité scolaire des années 1880, on se reportera notamment aux travaux de Pierre Ognier et de Patrick Cabanel : P. OGNIER, *Une école sans Dieu. 1880-1895. L'invention d'une morale laïque sous la III<sup>e</sup> République*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, « Tempus », 2008 ; P. CABANEL, *Entre religion et laïcité : la voie française : XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Toulouse, Privat, 2007.

6. « Prière », *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Hachette, 1887, Partie I, tome 2, p. 2431-2434

7. « Histoire sainte », *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Hachette, 1887, Partie I, Tome I, p. 1280-1284. L'article n'est pas signé, mais il n'y a aucun doute quant au fait que Buisson soit son auteur.

la nocivité intellectuelle et morale pour les futurs citoyens d'une démocratie moderne.

Cette conférence se signale dès le premier abord par la teneur polémique de son propos : il s'agissait de montrer les effets éducatifs désastreux de l'enseignement de l'Histoire sainte de manière à promouvoir la séparation effective de l'Église et de l'école.

« Séparation effective » parce que depuis la Constitution de 1848, l'enseignement religieux était en droit clairement distinct du reste du programme scolaire dans le canton de Neuchâtel. Dans cet esprit, une loi du 20 mars 1850 stipulait que l'enseignement religieux, facultatif, devait être dispensé par des ecclésiastiques. Par rapport à ce cadre laïque sur le plan des principes, la réalité des classes était toutefois celle d'une situation de monopole de l'Église réformée sur la formation morale et religieuse des élèves. En pratique, la majorité des écoliers suivaient le catéchisme réformé lequel était le plus souvent dispensé par les instituteurs sous le contrôle du clergé selon un système assez voisin de celui en vigueur en France sous le régime de la loi Falloux<sup>8</sup>.

Il n'est à cet égard pas anodin que la conférence ait été organisée par la société d'utilité publique créée par James Guillaume : futur secrétaire de rédaction du *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, mais aussi fils du conseiller d'État radical George Guillaume (les radicaux constituant le parti républicain alors au pouvoir à Neuchâtel, lequel se proposait de promouvoir une politique de séparation des Églises et de l'État).

La critique de l'enseignement de l'Histoire sainte répond bien dans ce cadre à un programme politique laïcisateur qui participe à certains égards d'un discours de la sécularisation assimilant les religions à un archaïsme qu'il s'agirait de résorber et de reléguer autant que possible hors de la sphère des institutions publiques.

Si elle rejoint par certains aspects cette logique sécularisatrice, la conférence de Buisson ne s'y ramène pas tout à fait et c'est en cela qu'elle est intéressante : en même temps qu'elle constitue un coup politique des républicains neuchâtellois, elle répond aussi à un autre projet qui relève davantage d'une tentative de réforme de l'éducation religieuse par l'intérieur.

Dans la seconde moitié des années 1860, Buisson a été le chef de file d'une association, *L'Union pour le christianisme libéral*, dont l'ambition est ni plus ni moins que de fonder une Église ouverte aux représentants de toutes les croyances, panthéistes et athées compris. L'association dispose d'une revue, *l'Émancipation*, et organise des conférences grand public pour promouvoir un esprit libéral au sein de la communauté protestante avec comme visée stratégique la conquête des femmes et des enfants<sup>9</sup>.

8. Voir sur ce point A-F. JEANNERET (dir.), *Histoire de l'Université de Neuchâtel*, Tome II, La seconde Académie : 1866-1909, Hauterive, G. Attinger, 1994, p. 8-9.

9. C'est la raison pour laquelle Buisson insistera pour que les femmes ne soient pas exclues des débats publics qu'il se propose d'organiser avec ses contradicteurs. Cf. F. BUISSON et F. GODET, *Le protestantisme libéral aux prises avec le protestantisme orthodoxe*. Lettres échangées entre M. le ministre Godet et M. le professeur Buisson, Neuchâtel, Imprimerie Montandon, 1869, p. 2.

Dans cette optique, mais aussi, nous allons y revenir, en vertu de la conception qu'il se fait de la religion, Buisson a délibérément choisi d'engager sa campagne contre l'orthodoxie religieuse non depuis le terrain de la discussion théologique mais depuis celui de l'éducation. Il s'en explique dans une lettre à l'un de ses contradicteurs, le pasteur Godet, manifestement agacé du traitement cavalier réservé aux écrits bibliques dans cette conférence :

« Sachant que le temps est passé des querelles théologiques purement spéculatives, voulant intéresser à la question de la réforme religieuse le public neuchâtelois, c'est-à-dire, un peuple de sens très pratique, j'ai choisi (c'était mon droit), une question des plus pratiques et des plus élémentaires qui se trouve être en même temps un des points vulnérables du vieux système orthodoxe. Je n'ai pas voulu entamer la campagne religieuse par de banales déclamations qui n'eussent touché personne: je l'ai intimement rattachée à un sujet « d'utilité publique », en signalant dans l'humble et important domaine de l'instruction primaire certains inconvénients graves du protestantisme orthodoxe qu'éviterait sans peine le protestantisme libéral »<sup>10</sup>.

Les théologiens qui se sont chargés de lui donner la contradiction l'ont bien perçu, la conférence ne constituait pas seulement un argumentaire en faveur de la laïcité scolaire, elle esquissait aussi une vision concurrente de l'instruction religieuse.

La critique adressée par Buisson à l'enseignement de l'Histoire sainte se déploie dans deux directions qui l'amènent à envisager successivement ses effets intellectuels et ses effets moraux. Quoique l'enseignement de l'Histoire sainte soit aussi pratiqué par les catholiques et les juifs, Buisson s'adresse plus particulièrement à un public protestant en mettant en évidence les ressorts psychologiques d'une pédagogie autoritaire qui lui semble découler directement du principe de l'infaillibilité scripturaire que défendent, à des degrés divers, les protestants orthodoxes. L'enseignement précoce de l'Histoire sainte lui semble de ce point de vue contribuer à enraciner dans les esprits une forme redoutable d'abdication du jugement individuel. « L'Histoire sainte », explique-t-il dans un opuscule qu'il fait paraître à la même période, « c'est la première exception à l'ordre de la nature et à la liberté de l'intelligence »:

« La plus naïve petite fille apprend de bonne heure à rire des prodiges dont pullulent toutes les histoires anciennes ; mais par exception, on lui fait prendre très fort au sérieux ceux que renferme l'histoire juive. Parlez-lui du sacrifice d'Iphigénie, c'est une fable: mais le sacrifice d'Isaac, c'est pure vérité! Parlez-lui des Titans qui ont voulu escalader le ciel, c'est de la mythologie: il n'y a jamais eu de Titans; mais il y a eu des géants,<sup>11</sup> et même des hommes qui ont voulu construire une tour montant jusqu'au ciel et qui auraient certainement réussi si Dieu n'était "descendu" lui-même tout

10. *Ibid.*, p. 10.

11. *Genèse*, vi, 4.

expres pour les en empêcher<sup>12</sup>. [...] D'où vient cette différence dans ses jugements, cette soudaine rupture avec ses tendances habituelles d'esprit et de conscience? – Précisément du principe d'autorité »<sup>13</sup>.

En tant qu'elle est une histoire sacrée, l'Histoire sainte vient ouvrir un espace d'exception où la raison et l'examen n'ont pas droit de cité: certaines affirmations se trouvent soustraites par principe à l'exercice du jugement individuel. Ce régime d'exception conduit premièrement à entretenir un esprit superstitieux peu propice à la compréhension du monde physique.

« L'enfant », constate Buisson, « a une peine inouïe à acquérir l'idée d'une nature dirigée par des lois régulières et non par des caprices féériques », et c'est ce qui fait le caractère redoutable d'un enseignement qui, s'emparant précocement « de leur intelligence encore vide, y répand à si forte dose, au lieu de l'y combattre, comme il le faudrait, le goût du miraculeux ». Parce qu'elle plonge les enfants dans une atmosphère de prodiges et de miracles où la volonté de Dieu vient à chaque pas briser le cours ordinaire de la nature, l'Histoire sainte encourage la pente instinctive d'un esprit naturellement porté à accorder un plus grand crédit à ce qui frappe l'imagination plutôt qu'aux explications raisonnables des événements. Le récit du déluge lui offre plusieurs exemples de mise en scène de ce type: l'évocation de Dieu « ouvrant les bondes des cieus et les fontaines du grand abîme » lui semble peu propice à favoriser réflexion sur « les causes physiques des grandes révolutions du globe », de même que l'explication de l'origine de l'arc en ciel que Dieu forge en guise de rappel de l'alliance passée avec Noé<sup>14</sup>.

À ces reproches, les pasteurs orthodoxes ont objecté à bon droit que l'enseignement de l'Histoire sainte n'a jamais prétendu remplacer un cours de sciences naturelles. L'un d'eux, le pasteur Jacottet estime cependant que l'instituteur pourrait bien tirer occasion du récit du déluge pour expliquer à ses élèves que la pluie est la condensation liquide des vapeurs de l'atmosphère et que l'on peut reproduire l'arc-en-ciel en faisant passer un rayon lumineux à travers un prisme<sup>15</sup>. À cela, Buisson répond en soulignant l'irréductible incompatibilité du miracle et de l'explication scientifique, incompatibilité qui interdit toute prétention de faire du miracle « un moyen de culture »<sup>16</sup>: expliquer le miracle, c'est

12. *Genèse*, xi, 5-7.

13. F. BUISSON, *Principes du christianisme libéral*, Paris/Genève, Cherbuliez, 1869, p. 58-61.

14. *Genèse* VIII 13-14: « Et Dieu dit à Noé: J'établis mon alliance avec vous et toute créature vivante qui est avec vous; il n'y aura plus de déluge pour détruire la Terre. Et voici le signe de cette alliance: Je mettrai mon arc en la nuée; et quand il arrivera que j'aurai couvert la Terre de nuées, l'arc y paraîtra. L'arc sera dans une nuée, et je le regarderai afin qu'il me souvienne de l'alliance éternelle établie entre Dieu et toute âme vivante ». (Buisson cite une version modernisée de la traduction de David Martin).

15. L. JACOTTET, *L'Ancien testament dans l'enseignement*, La Chaux-de-Fonds, Imprimerie du National Suisse, 1869, p. 29.

16. F. BUISSON, *De l'enseignement de l'Histoire sainte dans les écoles primaires*, Paris et Genève, Cherbuliez, 1869, p. 28.

le détruire en tant que tel, et c'est pourquoi la seule manière de concilier le miracle avec une bonne instruction, c'est de le nier.

Incompatible avec l'approche scientifique de la nature, le récit de l'Histoire sainte ne l'est pas moins avec la rationalité historique. Buisson a particulièrement en vue la notion de « peuple élu » qui lui semble introduire une scission fâcheuse au sein de l'histoire générale : d'un côté, une histoire sacrée où la présence et la volonté de Dieu se manifestent directement aux hommes ; de l'autre, une histoire profane, obéissant aux seules lois de la nature à l'exclusion de toute intervention divine.

L'histoire du peuple hébreu n'est pas comprise en effet comme celle d'une nation ordinaire parmi toutes celles qui composent l'humanité, mais comme la chronique d'un peuple qui au lieu d'être « comme les autres, abandonné à ses propres ressources »<sup>17</sup>, a reçu de Dieu même des révélations et des bénédictions surnaturelles. Ce partage de l'humanité en deux s'avère tout à fait problématique en tant qu'il vint faire obstacle à la compréhension de la « notion fondamentale de l'histoire du genre humain », c'est-à-dire au « fait d'un développement naturel et simultanément progressif, de toutes les races humaines ». L'enseignement de l'Histoire sainte, estime ainsi Buisson, ne peut que donner à l'enfant la plus fausse idée qui soit de l'humanité parce qu'il le conduit à méconnaître la profonde unité de l'espèce derrière la diversité des peuples. Il se trouve au reste en contradiction manifeste avec les principes d'une nation moderne qui professe son attachement à la « fraternité des hommes de toutes les races et de tous les temps, de tous les climats et de toutes les couleurs »<sup>18</sup>.

Le dualisme de l'« Histoire sainte » apparaît également lourd de conséquences sur le plan moral car il conduit l'enfant à considérer comme expression de la volonté divine toute une série d'évènements qui lui seront relatés et à souscrire aux actions des différents protagonistes, non pas en raison du caractère intrinsèque de ces actions, mais parce que leurs auteurs auront été investis de la bénédiction divine. Dans l'Histoire sainte en effet le péché n'est pas toujours le fait des « méchants », mais bien souvent celui de « ses héros ».

Exploitant un ressort polémique, Buisson ne se prive pas ainsi d'évoquer toute une série de forfaits accomplis par les élus de Dieu : Abraham abandonne sa seconde femme Agar et son fils Ismaël dans le désert ; Jacob supplante, avec l'aide de Dieu « tous ceux qui, d'après le droit et la justice des hommes devaient l'emporter sur lui »<sup>19</sup> : après avoir habilement usurpé le droit d'aînesse de son frère, ce dernier use d'un stratagème pour s'enrichir au détriment de son beau-père<sup>20</sup> avant de s'enfuir une nuit en emportant ses richesses<sup>21</sup>. Que dire encore de l'infâme Jabel, bénie par la prophétesse Déborah pour avoir

17. *Ibid.*, p. 11.

18. *Ibid.*, p. 17.

19. *Ibid.*, p. 58.

20. *Genèse*, xxx, 42-45

21. *Genèse*, xxxi, 24.

sournoisement tué le général Siséra en lui enfonçant un clou dans la tempe pendant son sommeil<sup>22</sup>, ou du prophète Samuel mettant à mort le roi Agag auquel Saül avait laissé la vie sauve dans un mouvement d'impardonnable compassion<sup>23</sup> ?

En présence de semblables passages de l'Histoire sainte, les instituteurs se trouvent ainsi confrontés à un dilemme que le cadre de l'orthodoxie ne permet pas de dépasser : cautionner des actes que la conscience réproouve ou désavouer de fait l'Écriture qui donne raison à leurs auteurs. Le danger principal de l'Histoire sainte tient en effet selon Buisson à l'orientation générale du récit lequel repose sur le principe de l'élection arbitraire dont découle le soutien indéfectible que Dieu prodigue à ses favoris :

« Toute la Bible repose sur cette idée : Il a plu à Dieu de se choisir un peuple pour lui appartenir en propre et pour être son instrument spécial de communication avec l'humanité. Il l'a choisi par un acte de pure grâce, sans y être déterminé par le mérite de ce peuple ou par aucun autre motif que sa libre volonté. Ayant résolu d'avance dans ses décrets l'élection de ce peuple à part, il a fait avec lui un traité d'alliance éternelle que rien ne peut rompre »<sup>24</sup>.

La doctrine de l'élection divine s'avère en outre particulièrement néfaste en tant qu'elle trouve son débouché naturel dans une forme de bellicisme qui ne peut que heurter le pacifiste Buisson. Depuis l'entrée en terre sainte jusqu'à la captivité, constate-t-il, la chronique du peuple hébreu n'est qu'une litanie de massacres ou une « boucherie perpétuelle » conduite sous le commandement exprès de Dieu :

« Massacre des combattants, massacre des femmes, des vieillards, des enfants, des petits enfants à la mamelle, massacre des fugitifs, massacre des suppliants, massacre furieux, féroce, frénétique : C'est là, non pas le fait de quelques moments de crise, mais la règle sans exception de toutes les guerres qui remplissent les livres de Josué et des Juges »<sup>25</sup>.

Buisson se montre ici particulièrement sensible aux conséquences morales de l'interdit par lequel Dieu condamne tout mouvement de pitié chez ses serviteurs au mépris du sentiment d'humanité le plus élémentaire. Il en expose toute l'ignominie à l'occasion d'une analyse du sacrifice d'Isaac, exemple d'autant plus significatif qu'il constitue dans l'usage traditionnel du catéchisme l'illustration par excellence de la foi des patriarches.

22. *Juges* IV, 15-24, cf. F. BUISSON, *ibid.*, p. 79-80.

23. I, *Samuel*, xv 35 ; cf. F. BUISSON, *ibid.*, p. 74.

24. *Ibid.*

25. *Ibid.*, p. 72.

La leçon habituellement tirée de cet épisode est qu'Abraham, en faisant le geste de sacrifier son fils à la demande de l'Éternel a fait la démonstration de son absolue confiance en Dieu et de sa résolution à lui obéir, si incompréhensibles que puissent apparaître ses commandements. Prenant à rebours cette interprétation traditionnelle, Buisson y voit l'idée scandaleuse selon laquelle la foi pourrait consister à se soumettre à un commandement, qui non seulement est incompréhensible, mais qui heurte la conscience morale.

« Je crois, conclut-il, que cette page elle-même livrée, en tant que divine, à la méditation de l'enfant, est malsaine. D'abord, il ne faut pas permettre à l'enfant de supposer que Dieu ait pu commander à un homme de faire un crime. Ensuite, il ne faut pas lui permettre de croire que si, par impossible, Dieu commandait le mal on devrait lui obéir. D'après notre morale chrétienne, Abraham devait très énergiquement refuser à Dieu son fils ; mais c'est déjà un blasphème de dire que Dieu le lui ait demandé, sans aucune raison valable, uniquement pour constater sa toute-puissance arbitraire »<sup>26</sup>.

Nous touchons ici au volet positif de la réflexion buissonnienne : c'est bien en effet au nom d'une certaine définition de la religion et de la piété que se trouvent dénoncé l'enseignement traditionnel de l'Histoire sainte et que se déploie l'esquisse d'une autre approche de la Bible à l'école.

Le fond de la condamnation buissonnienne de l'enseignement de l'Histoire sainte est qu'elle instille dans l'esprit de l'enfant une approche superstitieuse et pour ainsi dire fanatique de la foi dans la mesure où elle érige en principe le primat d'une autorité supposée divine sur celle de la conscience. Il n'y a rien, s'insurge Buisson, d'authentiquement religieux dans un acte d'obéissance accompli au détriment de la conscience. Un Dieu qui commanderait des choses contraires à ce que la conscience nous représente comme juste, ne mériterait en effet pas qu'on lui obéisse, et à proprement parler ne saurait être considéré comme divin.

« Supposer qu'il y a "une volonté de Dieu" à laquelle il faudrait donner la préférence sur la voix de la conscience, c'est une idée qu'on devrait bien se garder de faire germer dans l'esprit de l'enfant, si l'on veut faire de lui non pas un mystique exalté, mais un honnête homme et un vrai chrétien. L'obéissance aveugle, absolue à un Dieu dont on n'identifie pas entièrement les ordres avec ceux du devoir, c'est précisément la marque distinctive du fanatisme »<sup>27</sup>.

On le voit, il s'agit là en dernière instance de ramener l'idée de Dieu à la représentation de la loi morale, ce que feront précisément au reste

26. *Ibid.*, p. 67.

27. *Ibid.*

les premiers programmes de morale de l'école laïque dans l'exposé des devoirs envers Dieu<sup>28</sup>.

Cette approche essentiellement morale de la religion éclaire le fait que l'argumentaire de Buisson soit particulièrement dirigé contre l'Ancien testament dans lequel il identifie une religion plus extérieure que les évangiles. Ainsi que ses contradicteurs n'ont pas manqué de le souligner, le nouveau testament regorge lui aussi de miracles : conception virginale, transformation de l'eau en vin lors des noces de Cana, guérisons de paralytiques, d'aveugles et autres lépreux accomplies par Jésus... Pour comprendre une telle hétérogénéité de statut, il faut replacer Ancien et Nouveau testament dans le cadre d'une histoire morale du genre humain.

La Bible, estime Buisson, constitue « un livre très précieux » en tant qu'elle nous permet « de suivre d'âge en âge, le graduel et lent développement de la conscience chez un des peuples les plus remarquables de l'Antiquité, depuis l'âge de la première barbarie jusqu'à l'ère Messianique »<sup>29</sup>.

Dans cette perspective, la mise en évidence du caractère anthropomorphique du Dieu de l'Ancien testament constitue moins une nouvelle critique voltairienne de la superstition qu'une tentative de faire apparaître la corrélation existant entre la manière dont les hommes se représentent Dieu et leur état de développement moral. Sans construire à proprement parler le cours d'Histoire sainte qu'il aimerait voir dispenser dans les écoles, Buisson en esquisse néanmoins les grands axes au fil de son examen de l'Ancien testament. La règle interprétative qui semble devoir se dégager de cette lecture suivie, est celle d'une solidarité entre l'évolution de la notion de Dieu et celle du devoir. Si la doctrine de l'élection fait, ainsi qu'on l'a vu, le fond de l'Histoire sainte vétéro-testamentaire, celle-ci est amenée à se spiritualiser à mesure que se fait l'éducation morale du peuple hébreu.

L'époque des patriarches correspond au premier moment de la conscience : celui où les hommes croient au favoritisme aveugle et ne savent subordonner ni leur propre action ni celle de Dieu à la loi morale. Dieu distribue alors sa protection et ses châtiments dans l'arbitraire le plus total, sans référence aucune à un quelconque principe de justice. Par rapport à l'immoralité des premiers âges, l'époque mosaïque marque un progrès significatif puisque avec elle s'introduit dans les

28. *Organisation pédagogique et plan d'études des écoles primaires publiques prescrits par arrêté du 27 juillet 1882*, Paris, Delalain frères, 1882, p. 37 : « L'instituteur n'est pas chargé de faire un cours *ex professo* sur la nature et les attributs de Dieu. L'enseignement qu'il doit donner à tous, indistinctement, se borne à deux points : d'abord, il leur apprend à ne pas prononcer à la légère le nom de Dieu. Il associe étroitement dans leur esprit à l'idée de la cause première et de l'être parfait, un sentiment de respect et de vénération. Et il habitue chacun d'eux à environner du même respect cette notion de Dieu, alors même qu'elle se présenterait à lui sous des formes différentes de celles de sa propre religion. Ensuite, et sans s'occuper des prescriptions spéciales aux diverses communions, l'instituteur s'attache à faire comprendre et sentir à l'enfant que le premier hommage qu'il doit à la divinité, c'est l'obéissance aux lois de Dieu, telles que les lui révèlent sa conscience et sa raison ».

29. F. BUISSON, *L'enseignement de l'Histoire sainte à l'école primaire*, *op.cit.*, p. 68.

esprits l'idée d'une juste rétribution des actes que traduit la série des désastres nationaux qui frappent le peuple d'Israël en punition de ses fautes. « Œil pour œil, dent pour dent », telle est la forme de la loi morale de cet âge qui « quoique fort imparfaite encore et mauvaise à donner comme exemple aux enfants de nos jours, dépassait d'aussi loin l'état antérieur que la réforme chrétienne put la dépasser à son tour »<sup>30</sup>. Aux yeux de Buisson, la loi mosaïque demeure archaïque en effet en tant qu'elle repose sur un principe de solidarité absolue des individus qui conduit bien souvent à punir l'iniquité des pères dans la personne des enfants. Ce principe de l'hérédité des fautes méconnaît absolument la notion de responsabilité individuelle qui se trouve au cœur de la morale moderne.

L'évolutionnisme qui préside à l'approche libérale de l'Écriture que prône Buisson se double en outre d'une volonté de relativiser la tradition chrétienne dans un esprit de tolérance et de dialogue interconfessionnel : « les neuf-dixièmes des enfants », regrette-t-il, « ne savent pas et, devenus hommes, ne sauront jamais, qu'il y a autant d'histoires saintes et autant de peuples saints et autant de livres saints, qu'il y a eu de nations dans l'Orient, et presque dans l'Antiquité »<sup>31</sup>.

Sans proposer sérieusement la mise en place à l'école primaire d'un authentique cours d'histoire comparée des religions, Buisson entend défendre l'idée selon laquelle la conscience moderne doit pouvoir trouver l'aliment nécessaire à son édification dans une culture religieuse qui ne relève pas de la tradition chrétienne :

« Comparez les préceptes moraux de la loi juive à ceux de la loi mazdéenne, la législation de Moïse à celle de Zoroastre ou de Manou, les poèmes hébraïques aux poèmes hindous, suivez les analogie de presque toutes les prescriptions relatives aux mœurs, aux souillures légales, aux ablutions, à tout le culte chez les Perses, par exemple, et chez les Hébreux : aussitôt l'abîme imaginaire se comble, et, au lieu d'une différence spécifique, il reste des inégalités de quelque degré. Les Hébreux l'emportent sur un point, les Perses sur un autre et sur un troisième, les Hindous ou les Égyptiens »<sup>32</sup>.

Buisson n'entend sans doute pas par là doter les écoliers d'une culture religieuse érudite mais les amener à « distinguer le besoin primordial qui est le fond de toutes les religions », « le sentiment du divin », des « formes plus ou moins grossières qu'il a dû successivement revêtir »<sup>33</sup>.

30. *Ibid.*, p. 70.

31. *Ibid.*, p.15-16.

32. *Ibid.*, p. 14-15.

33. F. BUISSON, « Neuchâtel, 6 mars 1869 », *L'Émancipation*, 7 mars 1869, p. 4.

## L'héritage

Que reste-t-il de ce projet au moment où Buisson devient l'un des maîtres-d'œuvre du chantier pédagogique de l'école laïque française ?

Prenant acte du cadre laïque défini par la loi du 28 mars 1882, l'article « Histoire sainte » du *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, rappelle que l'Histoire sainte ne peut plus faire l'objet dans les écoles publiques d'un enseignement régulier et distinct.

« L'histoire des Juifs, partie importante de l'histoire de l'humanité, aussi importante pour les peuples chrétiens que celle même de Rome et de la Grèce, ne saurait disparaître de nos programmes; mais elle y restera comme toute autre partie de l'histoire, dépouillée de cette auréole qui en faisait comme un monde à part, sujette à l'examen de la critique historique, et tenue de se soumettre aux lois du bon sens et à celles de la conscience »<sup>34</sup>.

À première vue, Buisson peut sembler reprendre au compte de l'école républicaine le programme de 1868 consistant à substituer l'histoire de l'humanité à l'Histoire sainte; mais l'histoire de l'humanité dont il s'agit désormais n'est plus envisagée sous l'angle de son rapport au divin: c'est bien du point de vue de l'histoire profane, et non du point de vue de la spiritualité religieuse, que se trouve justifié le maintien de l'étude de l'histoire des Hébreux au sein de l'école laïque. Comme l'indique la comparaison avec l'histoire de Rome et de la Grèce, il s'agit de reconnaître à la tradition judéo-chrétienne la place qui lui revient dans la culture nationale et plus largement occidentale. Cette place est loin d'être négligeable ainsi qu'en témoignent les nombreux articles du *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* relatifs à la religion et à l'histoire des différentes confessions<sup>35</sup>. Buisson n'a pas abandonné pour autant le programme libéral de sécularisation de la religion qui était le sien dans les années 1860, mais celui-ci n'empruntera pas la voie d'une approche historique du fait religieux, approche que le *Dictionnaire* laisse néanmoins ouverte dans un horizon indéterminé. À plus court terme, c'est l'enseignement laïque de la morale qui sera directement investi de la mission de sauvegarder sous une forme déconfectionnalisée cette foi pratique que Buisson n'a cessé de considérer comme le fond de toute religiosité authentique.

34. « Histoire sainte », *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Hachette, 1887, Partie I, Tome I, p. 1284.

35. Laurence Loeffel en dénombre une bonne cinquantaine, rédigées avant ou après 1882. Citons parmi les plus significatifs, les articles « Bible » co-signés par Albert Réville, l'abbé Hébert-Duperron et le rabbin Zadoc Kahn, l'article « Christianisme » qui est probablement de Buisson, « Juifs » et « Israélites » du rabbin Astruc. Cf. L. LOEFFEL, *Conversion laïque, présence religieuse et religiosité dans le Dictionnaire de pédagogie*, D. DENIS et P. KAHN (dir.), *L'École de la Troisième République en questions. Débats et controverses dans le Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire de Ferdinand Buisson*, Berne, Peter Lang, 2006, p. 125.

## Conclusion

---

Nous l'admettons volontiers, la proposition pédagogique qu'expose Buisson dans la conférence sur l'enseignement de l'Histoire sainte ne répond pas tout à fait au cahier des charges d'un enseignement laïque des faits religieux. Il faudrait davantage parler à son sujet d'un « enseignement déconfessionnalisé du religieux », car en dépit de la présence d'une modeste dimension comparative, la conférence construit moins une étude objective des faits religieux comme faits de civilisation qu'elle ne développe un discours normatif sur la foi identifiée à la morale. Elle formule néanmoins deux des exigences par lesquelles l'enseignement des faits religieux se distingue d'un catéchisme : d'une part, la nécessité de relativiser la tradition religieuse localement majoritaire et de la resituer dans une histoire, d'autre part l'effort pour inscrire les différentes manifestations du religieux dans une anthropologie.

Dans le même temps, où il s'assigne cet objectif, Buisson en fait apparaître les difficultés, car son propos demeure pris dans une lecture progressiste de l'histoire qui ne va pas de soi. Tout en taxant d'archaïsme des pans entiers de la tradition chrétienne, il refuse pour autant d'identifier la religion elle-même à une production primitive de l'esprit humain, laquelle serait vouée à disparaître. On pourra naturellement remarquer que la vision toute morale de la foi qu'il s'attache à promouvoir participe d'une approche très ethno-centrée du religieux ; si elle s'avère en cela peu propice à rendre compte de la diversité des faits religieux, elle demeure en revanche essentielle pour comprendre l'héritage dont est porteur le modèle français de laïcité : à côté d'un courant positiviste, cette religion toute en intériorité en constitue bien l'une des sources, son apport décisif étant sans doute d'avoir contribué à évacuer l'idée selon laquelle la limitation de l'expression des cultes dans l'espace des institutions publiques serait une violence faite aux individus.